



Le vice-président

Paris, le 12 septembre 2019

Références à rappeler : 18-DCC-235 (18-140)

Maîtres,

Dans le cadre des engagements souscrits conjointement par les sociétés Global Blue France et Planet Payment¹ à l'occasion de la création de l'entreprise commune Cash Paris Tax Refund, autorisée le 28 décembre 2018 par décision de l'Autorité n° 18-DCC-235, vous avez proposé le cabinet Ntrust, en tant que mandataire indépendant, chargé de vérifier le respect par Global Blue France et Planet Payment de leurs engagements.

Compte tenu notamment des informations transmises à mes services, je vous informe que j'agrée ce cabinet, en tant que mandataire indépendant, ainsi que le projet de mandat que vous avez soumis au service des concentrations le 13 août 2019.

Veillez agréer, Maîtres, l'expression de ma considération distinguée.

Le vice-président,

Emmanuel Combe

© Autorité de la concurrence

¹ Anciennement Premier Tax Free SAS.